

Contribution du Conseil général de la Seine-et-Marne à la Stratégie Régionale du Développement Économique et de l'Innovation (SRDEI).

Le premier Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) d'Ile-de-France adopté en octobre 2006 arrivera à échéance le 31 décembre 2010. Dans le cadre de son renouvellement, la Région fait le choix d'une réflexion mettant en œuvre une **stratégie** plutôt qu'un schéma qui intègre l'innovation. La Stratégie Régionale du Développement Economique et de l'Innovation **2011 – 2014** doit être adoptée en mars 2011.

S'appuyant sur les réflexions participatives et citoyennes menées depuis deux ans en Seine-et-Marne dans le cadre du Projet de Territoire et dans le respect des principes de son Agenda 21, le Conseil général a décidé d'apporter une contribution aux 4 thématiques proposées par la Région :

- 1 - Quelles filières stratégiques pour l'Ile-de-France de demain ? (I)
- 2 - Quelles politiques publiques pour conforter l'innovation induite par les nouveaux facteurs de croissance ? (II)
- 3 - Comment intégrer les axes majeurs de la SRDEI dans la stratégie territoriale régionale ? (III)
- 4 - Comment conjuguer efficacité économique, excellence sociale et impératif écologique ? (IV)

La Seine-et-Marne est aujourd'hui à un tournant de son histoire. Depuis ces 40 dernières années, le département s'est profondément transformé sous l'effet d'une urbanisation et d'un développement accélérés. Sa population a ainsi plus que doublé passant de 650 000 habitants en 1968 à plus d'1 300 000 habitants aujourd'hui. Jamais un département n'avait connu un essor aussi rapide, entraînant des besoins en matière d'équipements, d'infrastructures et de services et nécessitant **un rééquilibrage entre habitat et emploi**. En matière économique, la Seine-et-Marne ambitionne un rôle majeur dans l'économie de la ville et de l'éco-construction, en lien avec **l'industrie, un vecteur essentiel des mutations du modèle économique de demain**. Une industrie moderne et innovante, capable d'anticiper les nouveaux besoins de la croissance verte et d'offrir ainsi des emplois qualifiés à l'ensemble de la population.

La Seine-et-Marne dispose de formidables opportunités en matière d'offre foncière, de qualité de son cadre de vie et peut compter en outre sur la jeunesse de sa population. Forte de ses 1,3 millions d'habitants, de ses 72 000 entreprises générant 420 000 emplois, elle entend donc jouer un rôle essentiel dans le développement économique de la région capitale. Elle doit pouvoir être reconnue dans un certain nombre de secteurs d'excellence tels que les éco activités et le tourisme et valoriser les fonctions supports de l'Ile-de-France, traitement et économie des ressources de construction, la logistique, l'économie des échanges et des loisirs, l'agriculture.

En parallèle, une économie résidentielle seine-et-marnaise forte peut être associée à de nouveaux développements et modèles dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

C'est dans cet esprit et forte de la revendication de ses ambitions que la Seine-et-Marne vient de se doter d'un **Projet de Territoire**.

Cette contribution seine-et-marnaise reprend donc les axes de travail proposés par la Région et les articule avec les axes du Projet de Territoire Seine-et-Marnais avec comme finalité majeure, au-delà de l'attractivité et de la compétitivité de la Région Ile-de-France, **la croissance d'un emploi qualitatif et adapté aux compétences et spécificités des seine-et-marnais..** La Seine-et-Marne qui connaît la plus forte croissance d'emploi en Ile-de-France ces dernières années souhaite conforter cette tendance. Sur ce point la convergence des politiques est une condition *sine qua non* de la réussite.

I – Les secteurs et filières d'excellence pour la Seine-et-Marne

Dans le cadre de la SRDEI, la réflexion sur les logiques de Filières, pourrait porter sur 2 cibles principales, l'économie d'excellence et l'économie résidentielle.

A) L'économie d'excellence

1- Les secteurs et filières de pointe

- Les éco-activités appliquées à la ville.

Le contexte

Dans le cadre du chantier n°4 de son projet de territoire, la Seine-et-Marne s'identifie comme territoire en capacité d'être leader sur les thématiques de l'éco construction et de la ville durable.

La Seine-et-Marne peut réellement jouer un rôle moteur pour ces filières (éco-construction, mobilités durables, etc...) en lien avec le pôle Advancity et le cluster Descartes.

En effet, le secteur du BTP représente près de 9% des emplois seine-et-marnais (données 2008) et la Seine-et-Marne est le 1^{er} département en ce qui concerne les emplois dans les secteurs de l'extraction et de la fabrication des matériaux. La Seine-et-Marne reste un territoire stratégique en matière de ressources et de leur traitement en concentrant plus de 58% des exploitations et des surfaces autorisées pour les carrières en Ile-de-France. Elle peut également prendre appui sur des projets territoriaux comme l'éco-vallée de la Marne, le pôle matériaux nouvelle génération, l'éco-pôle de Sénart ou les centres de recyclage.

Les enjeux

Il y a quatre enjeux pour la Seine-et-Marne à développer ces filières :

1/ rendre le secteur des matériaux de construction, durable, tant sur le plan de la préservation des ressources naturelles que sur sa pérennité économique,

2/ faire monter en gamme et améliorer la compétitivité des activités de construction en pensant la filière d'amont en aval,

3/ valoriser les métiers de l'éco-construction en proposant des parcours professionnels et en adaptant les structures de formation aux nouveaux métiers et filières,

4/ développer les services pour la ville et la mobilité (accessibilité, gestion des ressources).

La Seine-et-Marne a ainsi l'ambition d'être présente sur les champs de :

- la formation initiale et continue
- de l'innovation
- de l'expérimentation
- de l'industrialisation et de la production

Dans le cadre ses compétences, la Région pourrait jouer un rôle de financeur, coordonnateur et de fédérateur des richesses et initiatives de chaque département francilien pour favoriser une véritable complémentarité des territoires sur ces thématiques d'éco-activités. Ce rôle devrait permettre de rendre la région compétitive au niveau international, tout en prenant appui sur le marché potentiel considérable que représente 12 millions d'habitants, 70 000 logements neufs par an et la mise aux normes du Grenelle de l'habitat existant.

- L'industrie

Le contexte

Dans un contexte de désindustrialisation nationale, l'industrie reste une composante essentielle de l'économie seine-et-marnaise par ses effets structurants et représente encore plus de 16% des emplois directs.

- Elle présente près de 4/5^{ème} des dépenses de R&D privées, et est ainsi source d'innovation, de progrès technique et de productivité pour l'ensemble de l'économie ;

- Elle génère une activité de services importante, qui entraîne l'ensemble de l'activité économique. On estime ainsi qu'un emploi industriel génère entre trois et cinq emplois dans les services ;

- Elle est relativement distribuée sur le territoire.

Par rapport à l'Ile-de-France, la Seine-et-Marne semble mieux résister à la perte d'emplois dans le secteur. En effet, sur les dix dernières années, le département enregistre une baisse des effectifs inférieure de 6 points à la moyenne régionale.

Le tissu industriel de la Seine-et-Marne est composé de quelques grands acteurs phares comme Snecma moteurs, Corning ou la Silec. Des implantations récentes d'entreprises étrangères, Nestlé, Honda, Hoya Lens ... prennent aussi toute leur place dans l'attractivité économique de l'Ile-de-France. Mais l'essentiel du tissu industriel est plutôt de taille moyenne (19 salariés par établissement contre 22 pour la moyenne francilienne). Cette caractéristique a sans doute favorisé une baisse plus modérée des effectifs salariés par rapport à la région.

Le département présente certaines spécificités sectorielles : la métallurgie et la transformation des métaux (16.5% des effectifs), l'Agro-alimentaire (15% des effectifs), l'industrie des équipements mécaniques (14% des effectifs), ou encore l'aéronautique (10% des effectifs) structurent le tissu économique du territoire. De plus, contrairement aux activités tertiaires ou commerciales, les activités industrielles sont réparties sur l'ensemble du département.

Les enjeux

Le soutien de l'industrie est un enjeu stratégique à plusieurs titres :

- C'est d'abord un enjeu économique qui concerne près de 5 000 entreprises qui développent leurs activités sur des marchés mondialisés. Le soutien à la compétitivité de ces entreprises, en facilitant leur « conversion écologique », est essentiel dans la compétition qu'elles livrent. L'innovation pour cette conversion dans ce secteur est déterminante pour l'avenir, le modèle de développement se fondant davantage sur les compétences et savoir-faire détenus plus que sur la création ex-nihilo de nouvelles entreprises. Une optimisation du dispositif des pôles de compétitivité vers les PME devrait contribuer à cet objectif.

- C'est ensuite un enjeu d'aménagement du territoire qui revoie à 2 questions essentielles :

- L'offre territoriale en Ile de France pour l'implantation d'activités industrielles. Sur ce point, la création d'**un parc industriel à Villaroche** apparaît comme un projet structurant à l'échelle de l'Ile-de-France.

- Le rôle des politiques publiques pour accompagner les nécessaires mutations des sites anciens.

- C'est enfin un enjeu social lié à la formation des hommes qui concerne bien au-delà des 50 000 emplois industriels seine-et-marnais. L'emploi industriel met en œuvre des qualifications et des savoirs faire qui risquent de se perdre. Le maintien et le développement de ces compétences, par des politiques de formation, de soutien de proximité aux centres technologiques, de GPEC ... paraît stratégique si l'on souhaite encourager le redéveloppement de l'industrie.

- Le Tourisme

Le contexte

Le tourisme présente une fonction d'excellence (qui avait déjà été identifiée comme telle dans le précédent SRDE) forte à affirmer comme un vecteur d'attractivité pour la Seine-et-Marne. Ce secteur comporte 2 573 établissements et plus de 26 000 salariés (8,5% des effectifs salariés privés seine et marnais).

L'attractivité touristique de la Seine-et-Marne (qui reste à conforter) s'explique en partie par la hausse de celle de l'Ile-de-France. Les perspectives d'évolutions touristiques sur le Bassin parisien démontrent qu'il faudra multiplier la capacité d'accueil sur la région francilienne. Actuellement, la capacité d'hébergement du territoire représente la 2^{ème} offre régionale avec un niveau de qualité élevé. En parallèle, la Seine-et-Marne présente une richesse patrimoniale exceptionnelle avec son bâti historique au sein d'espaces naturels et agricoles préservés. La Seine-et-Marne se situe donc en très bonne place car elle développe plusieurs fonctions touristiques :

- un pôle touristique mondial avec Disney (première destination européenne, 15 millions de visiteurs),

- un pôle de tourisme d'affaires avec 2,4 millions de nuitées au Val d'Europe (hors séminaires et événements à la journée),

- la création d'un nouveau pôle de tourisme durable avec la réalisation de Villages nature,

- le tourisme récréatif (sports et loisirs de plein air), avec 4 bases de loisirs sur les 12 que compte l'Ile-de-France, des structures privées de sports et loisirs de plein air, des possibilités de pratiques sportives amateurs et de haut niveau, le massif forestier de Fontainebleau, des paysages de grande qualité et des activités fluviales.

- le tourisme lié au patrimoine : châteaux de Vaux le Vicomte, de Fontainebleau, de Blandy-les- Tours, deux villes classées au Patrimoine Mondial de l'UNESCO (Provins et Fontainebleau)

Avec tous ces atouts la Seine-et-Marne représente un potentiel primordial, notamment en termes de créations d'emploi et d'activités. Pour ce secteur, c'est donc un enjeu francilien d'importance qu'il convient de conforter et développer tant pour les habitants de la Région que pour les touristes d'autres provenances.

Il est donc essentiel que la Région soit partie prenante de la réflexion menée, grâce à une étroite collaboration entre administration régionale et départementale et leurs organismes associés, Comité régional du Tourisme et Seine-et-Marne Tourisme, autour de la définition et mise en œuvre d'une stratégie commune de développement touristique à travers, entre autre, la politique des pôles touristiques.

Les enjeux

Trois enjeux majeurs ont été identifiés par le Département :

- la mise en réseau et le développement des synergies entre les offres touristiques afin de développer l'emploi,
- le développement d'une image attractivité et valorisante de la Seine-et-Marne, gage de projets touristiques forts,
- la valorisation et l'attractivité de la qualité de vie en Seine-et-Marne tant pour les Seine-et-Marnais que ses divers touristes

La stratégie réside en 2 points principaux, pour la Seine-et-Marne :

- *Renforcer la fonction économique de la filière* (en dehors du pôle Disney) en faisant de la Seine et Marne une destination de courts-séjours, pour les touristes, au niveau national et de loisirs pour une clientèle de proximité. Ce qui implique une offre de séjours mieux structurée et des produits d'appel forts à développer avec des investissements importants.

- *Consolider le pôle touristique d'excellence* (autour de Marne la Vallée et de Fontainebleau) avec la mise en place de filières de formations globalisées (formation initiale / formation professionnelle / formation continue), et l'intégration du cluster tourisme du Val d'Europe.

2- les fonctions supports de l'Ile de France

- *La logistique et l'économie des échanges*

Le contexte

Le département de Seine-et-Marne occupe la première place en Ile-de-France, pour la filière logistique, en termes de tonnages et de surface d'entrepôts. En effet, le parc d'entrepôts seine-et-marnais a connu une très forte progression depuis les années 1990, et représente aujourd'hui environ 25% du parc francilien. La maîtrise du développement de la logistique est donc un enjeu essentiel d'autant plus que le Département souhaite développer les transports alternatifs (fret fluvial et ferroviaire).

La région Ile de France identifie clairement le département de Seine et Marne comme le département francilien en capacité de porter cette fonction logistique pour l'ensemble de la région Ile de France (SRDE).

Les enjeux

La Seine et Marne souhaite donc structurer cette fonctionnalité dans une logique « logistique du 21^{ème} siècle » avec des impératifs de qualité (en terme d'implantation, de plateformisation et de fonctionnalité des zones), par l'élaboration d'**un schéma départemental de la logistique** en partenariat avec la Région qui doit prendre en compte les éléments suivants :

- la définition de la problématique des logistiques et de leur potentiel de développement par typologie en Seine-et-Marne,
- la mise en place d'une politique d'aide à la réhabilitation, voire à la mutation, du parc logistique hors normes,

- l'identification pour les 10 prochaines années des zones les plus pertinentes pour le développement des activités logistiques,
- la définition d'actions pour améliorer le niveau de service et de sécurité indispensable au bon développement de l'activité logistique,
- la formalisation des contours d'une politique publique cohérente entre l'Etat, la Région et le Département,
- l'initiation, à partir de l'expérience seine-et-marnaise, d'une réflexion au niveau des instances régionales et le développement d'une plate-forme de propositions d'expérimentation pour le niveau national.
- le développement d'une économie des échanges autour de l'aéroport de Roissy-CDG auquel il convient de réfléchir et d'en déterminer une stratégie spécifique.

- L'agriculture

Le contexte

Avec une superficie agricole représentant près de 60% de son territoire, la Seine-et-Marne constitue le premier département agricole d'Ile-de-France (plus de 330 000 ha de Surface Agricole Utile et environ 2 800 exploitations). Même si les grandes cultures demeurent majoritaires, l'agriculture seine et marnaise tend à diversifier sa production et ses modes de commercialisation. Des projets innovants voient le jour en matière d'agro énergies et agro matériaux par exemple. Le Département accompagne, au travers d'aides financières directes ou de partenariats, le changement de pratiques des agriculteurs vers des modes de production plus respectueux de l'environnement, la diversification agricole ou encore le développement des circuits courts. L'agriculture en Seine et Marne s'inscrit aujourd'hui clairement dans une économie mondiale gouvernée par la PAC mais le Département a voulu se doter d'une stratégie, pour 2010 – 2014, renforçant l'identité de son territoire et la lisibilité des actions.

Les enjeux de la politique agricole départementale

- Positionner l'agriculture comme un atout pour le territoire et pour les Seine-et-Marnais et favoriser la réimplantation de fonctions de transformation en Seine-et-Marne aussi bien pour les filières alimentaires (réflexion sur les coopératives, émergence d'une filière agriculture biologique) qu'industrielle (utilisation la plante mais surtout du résidu de la plante en lien avec le pôle agro-ressource de Picardie pour l'industrie), à proximité des agglomérations les plus peuplées.

- Agir dans trois domaines prioritaires pour une agriculture respectueuse de l'environnement : préservation de la ressource en eau, de la biodiversité en zone agricole et le développement des filières de valorisation de la biomasse.

- Garantir la pérennité de l'activité et des espaces agricoles en prenant en compte l'agriculture dans l'aménagement et en valorisant les productions et filières agricoles traditionnellement locales.

Une réflexion globale sur la mise en œuvre des circuits courts pourrait être engagée dans la SRDEI (débouchés d'une agriculture bio et/ou de qualité périurbaine) avec la construction d'une « demande » à l'échelle francilienne (en lien avec le pôle de Rungis). Cette réflexion doit aussi porter sur la constitution d'une offre, en particulier, près des pôles urbains les plus importants, en adéquation avec les demandes potentielles privées et publiques.

En effet, l'émergence d'une véritable filière de production en agriculture biologique fait aujourd'hui largement défaut et oblige à importer la quasi totalité de la consommation en produits issus de l'agriculture biologique.

Là encore des enjeux de filière de formation professionnelle doivent pouvoir être pris en compte.

B) L'économie résidentielle

Le contexte

La Seine-et-Marne est le département français dont la population a le plus augmenté depuis 1982. Cette croissance rapide a eu pour effet de créer des besoins importants de développement en termes d'équipements (hors équipements commerciaux), de santé, d'accueil de la petite enfance, ... Même si la Seine-et-Marne dispose d'atouts pour attirer et conserver de nouvelles populations, elle doit conforter et améliorer sa capacité d'accueil. L'économie résidentielle est l'un des moteurs de développement majeur pour le département permettant la création d'emplois locaux et non délocalisables, diversifiés dans de nombreux secteurs :

- Le bâtiment : pour tout ce qui concerne la construction neuve mais aussi la rénovation et l'entretien du bâti existant.

- Le commerce : par le développement des pôles commerciaux mais aussi par le maintien et le développement du commerce de proximité.

- Les emplois médicaux et para médicaux liés aux pôles de santé et à la dépendance. L'aménagement numérique de la Seine-et-Marne est de ce point de vue un atout permettant de développer des services d'accessibilité ou/et de maintien à domicile susceptible de développements à fort enjeux économique et d'innovation.

Les enjeux

- Construire une offre publique adaptée permettant de renforcer l'attractivité de la Seine-et-Marne en termes d'équipements de santé, de services, sportifs et culturels.

- Développer une nouvelle offre de services, support de cette économie résidentielle en utilisant les nouvelles technologies et le modèle offert par l'économie sociale et solidaire.

- Accompagner le développement de filière de formation d'excellence en matière de gérontologie et d'aide aux personnes dépendantes.

II - Politiques publiques et innovation

La R&D et l'innovation représentent un atout stratégique essentiel mais **la R&D** n'est pas toujours immédiatement rentable et d'accès difficile pour les PME/PMI, ce qui peut justifier un soutien public, sachant que le niveau technologique d'un pays ou d'une région détermine en partie son niveau de vie et sa place dans le monde.

La Seine-et-Marne dispose d'un tissu d'entreprises à fort potentiel de recherche et d'innovation qu'il faut renforcer et valoriser.

Les enjeux importants suivants devront être pris en compte dans la SRDEI :

- **Le renforcement de l'éco-filière par une politique publique de soutien aux expérimentations, aux démonstrateurs et à l'offre de formation.**

- **Le développement de l'aménagement numérique** comme vecteur de levier et de diffusion de l'innovation. Il s'agit bien ici de mettre en avant la nécessité d'une action **publique** forte en matière d'aménagement des réseaux numériques seule garante d'un développement équilibrée de l'Ile de France et des usages ainsi que du développement du télétravail (création d'un réseau de centres de télétravail).

- **La structuration d'une offre attractive** en renforçant l'offre d'accueil des projets innovants : par le soutien aux incubateurs et pépinières d'entreprises, par la mise en place de services d'accompagnement à forte valeur ajoutée pour faciliter le parcours des entrepreneurs.

III - Intégration de la SRDEI dans la stratégie territoriale régionale

Le préalable à tout dispositif de territorialisation d'une action réside bien dans le fait d'élaborer une stratégie générale qui aurait vocation à être déclinée sur l'ensemble du territoire francilien en mettant en perspective :

- le court terme : la SRDEI 2011-2014,

- le long terme : le SDRIF, cadre de référence de la planification économique et de tout ce qui contribue en termes d'aménagement au développement économique et de l'emploi.

Pour ce faire, certaines questions relevant spécifiquement de l'action territoriale régionale devraient être mises en exergue.

- **la nécessité pour le Conseil régional d'avoir une approche territoriale** de l'ensemble de sa politique filières (pôles de développement), véritable moteur du développement des territoires. Sur cette question, la Seine-et-Marne pourrait valoriser les trois pôles de développement d'envergure métropolitaine structurants pour le développement régional :

- le territoire de Roissy avec pour la partie seine-et-marnaise des objectifs de création de nouvelles zones d'activités qu'il convient de mettre en cohérence entre elles et avec les zones existantes, ainsi que la confortation de la façade est de la plate-forme aéroportuaire comme nouveau pôle de développement grâce à la mise en place d'un réseau de transport performant et la création d'une gare au Mesnil-Amelot.

. Marne la Vallée : vallée technologique avec les cœurs de cluster de la ville durable (cœur du cluster à la Cité Descartes) et du tourisme (Val d'Europe)

. Sénart/Melun : qui pourrait se positionner fer de lance de la reconversion industrielle écologique de la Seine-et-Marne qui comprend de grandes zones logistiques mais aussi des zones d'activités permettant l'accueil de PME/PMI et un éco-pôle d'intérêt régional. Sur ce territoire, le secteur de Villaroche est destiné à accueillir des activités industrielles de haute technologie en particulier liées à l'aéronautique, à l'aéroportuaire et d'autres industries induites.

D'autres pôles d'importance départementale structurant les bassins de vie des grands pôles urbains comme Val Bréon, Meaux, Montereau-Fault-Yonne, Coulommiers, la Ferté-sous-Jouarre, Provins, Nemours, Nangis et Fontainebleau. Ces pôles administratifs, commerciaux et de service, présentent également des potentiels significatifs de création d'emplois dans les secteurs de l'économie résidentielle.

Cette approche territoriale devra également prendre en compte :

- les pôles d'échanges multimodaux et les gares comme lieux fournisseurs de services,

- les territoires considérés comme les « aires de vulnérabilité économique » en frange du département à dominante rurale avec des activités traditionnelles fragilisées,

- les territoires actuellement compétitifs qui pourraient être confrontés à des besoins de mutations économiques (comme les centres commerciaux en voie d'obsolescence) ou industrielles (la filière verre),

- les territoires fragiles socialement avec des taux de chômage élevés.

Ces territoires doivent faire l'objet de stratégies adaptées aux enjeux locaux, de programmes d'actions massifs qui ne se limitent pas aux questions de développement économique et de l'emploi mais prennent en compte d'autres politiques régionales incontournables pour assurer le maintien et la création d'activités dans une logique de cohésion sociale et territoriale : transports, politique foncière, formation, logement, renouvellement urbain ou environnement.

Des dispositifs contractuels rénovés pluridisciplinaires complémentaires aux Départements et à la Région pourraient constituer le cadre de travail consolidant l'ensemble des actions avec les territoires, tous maîtres d'ouvrages confondus.

- **L'accompagnement de la requalification ou de la création de zones d'activités** qui renvoie au sujet de la mise en œuvre **d'un schéma de zones qui définirait zone d'intérêt régional/départemental et local** (avec la possibilité d'ajuster les différentes politiques en conséquences).

IV - Concilier Efficacité économique / Excellence sociale et impératif écologique

Cet axe de réflexion pose la question globale du nouveau « modèle économique francilien ».

A ce titre, le Conseil général considère que les défis importants à relever sont les suivants :

- **L'enjeu d'un développement économique équitable** qui répartisse au mieux sur le territoire francilien les fonctions économiques d'excellence/ fonctions support / fonctions résidentielles, en traitant, dans une approche intégrée, l'accès aux pôles d'emplois (problématique des transports).

- **La nécessité d'un développement qui respecte les équilibres écologiques** (trames vertes et bleues) en termes d'espaces de reconversion et de conquêtes mais aussi en termes de processus industriel, véritable garant des mutations écologiques à venir (enjeux énergétiques du plan climat, préservation des ressources en eau, utilisation des nouvelles technologies, etc...).

- **La valorisation du modèle de l'économie sociale et solidaire**, vecteur de cohésion sociale. A cet égard, l'approche devrait être plus opérationnelle et pragmatique (analyse des marchés porteurs, projets pilotes, etc...).

- **Une meilleure cohésion sociale en optimisant l'accès à l'emploi des publics** qui en sont écartés avec en cœur de cible les personnes bénéficiaires du RSA, ainsi que les parcours de formation.

Les premiers éléments de bilan des préconisations du SDRIF 2008 tendent à démontrer que **seule la Seine-et-Marne semble atteindre ses objectifs en matière de constructions de logements. Toutefois l'équilibre habitat/emploi reste à consolider.** Aussi, seule une action publique volontaire et concertée pourra donc permettre d'aboutir à un aménagement du territoire solidaire, seul garant de la réussite de la conversion écologique du modèle économique et social de l'Ile-de-France.

Les enjeux que le Département entend faire valoir dans le cadre de la SRDEI seront communiqués dès leur approbation par l'Assemblée départementale. Avec cette contribution, le Département de Seine-et-Marne réaffirme son positionnement de territoire déterminant pour l'avenir de la Région Ile-de-France et sa volonté de travailler tout au long de la mise en œuvre de la stratégie régionale.

Nous revendiquons pour ce faire, la création d'**une structure de gouvernance** commune aux acteurs politiques de l'action économique.